Ste-Edwidge

Milieu paisible, communauté vivante

Le Survol

Journal municipal

Volume 17, no 3 Mai-Juin 2015

C'est le Printemps

ÉQUIPE DU SURVOL

Municipalité de Ste-Edwidge 819 849-7740
Lise Ladouceur- Fauteux 819 849-4987
Nicole Pinsonneault.....819-849-6686
Nathalie Audet.....819 849-7740
Stéphanie Cotnoir, rédactrice.....819 849-7282
impression .... Impressions GB
www.impressionsgb.com • 819 849-7475

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES

Pour nous faire parvenir vos photos, textes ou idées à l'adresse suivante :
cotnoir.stephanie@gmail.com
ou au
819-849-7282

Dépôt légal : Bibliothèque et archives Canada.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONES IMPORTANTS

Ambulance-Police-Pompier 911
Info-santé.....811
Centre hospitalier Coaticook.....819 849-4876
CHUS (Sherbrooke-Fleurimont).....819 346-1110
Centre Anti-Poison.....1 800 463-5060
Urgence détresse..... 819 563-2572 (jour)
..... 819 823-9006 (soir)
Maison Jeune Est (Hébergement -18ans).....819 821-1999
L'Auberge du Coeur Source Soleil (18-35ans).....819 563-1131
JEVI (Prévention du suicide) 819 564-1354
Aide juridique jeunesse (24/24).....819 563-4721
Tel Jeunes.....1 800 263-2266
Ligne Info Drogues.....1 800 265-2626
CALACS (Aide aux victimes d'agression sexuelle).....819 563-9999
Carrefour Jeunesse Emploi Coaticook ..... 819 849-0440 Ligne
Gai-Écoute 1 888 505-1010

TABLE DES MATIÈRES

Informations municipales **3**
Inspecteur en bâtiment et en enviro. 4
Prévention des incendies 6
Sureté du Québec 8
Sécurité civile 9
Ménage du printemps 10
Distribution d'arbres 13
Communautaire **14**
Cercle de fermières 14
Équipe d'animation communautaire 16
Des auteurs locales se dévoilent 18
Des nouvelles de l'Accommodation 20
Famille **21**
En savoir un peu plus **26**

CLÔTURE EN BORDURE DES CHEMINS

Pour éviter des bris ou des problèmes lors du fauchage des bords de chemins ou lors de l'entretien des chemins par la niveleuse durant l'été, voici les normes d'implantation concernant les clôtures (article 4.5.3 du règlement de zonage 210) :

⇒ 1,1 m (3,5 pi) de haut de long de l'emprise de la rue et dans la cour avant;

⇒ une distance d'au moins 30 cm (1,3 pi) de l'emprise du chemin.

Chiens

Des licences pour chiens sont disponibles au bureau municipal au coût de 3 dollars.

Travaux d'aménagement de cours d'eau et de coupe forestière

Pour obtenir des informations ou un permis, communiquez avec monsieur Jean-Bernard Audet de la MRC de Coaticook au 819 849-9166.

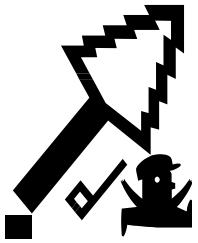

Les permis de feu sont gratuits

Vous n'avez qu'à contacter le bureau municipal au 819 849-7740 – nous allons pouvoir vous émettre ou non le permis de brûlage, selon les directives des départements incendie desservant notre territoire.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Notre inspecteur en bâtiment et en environnement monsieur Sylvain Martineau est disponible au bureau municipal de Sainte-Edwidge le **mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.** Pour éviter les mauvaises surprises, prenez un rendez-vous au 819 849-7740 avant de passer. Il faut un permis ou un certificat **avant de :**

- Construire ou agrandir une résidence, une industrie, un commerce, un bâtiment institutionnel, un bâtiment agricole, etc.;
- Installer ou construire un bâtiment accessoire (garage, remise, cabanon, serre, hangar, fournaise à l'extérieur);
- Remplacer le revêtement des murs et parfois des toitures;
- Finir le sous-sol;
- Faire des réparations à tout bâtiment (fenêtres et portes);
- Ajouter un usage complémentaire à votre résidence (salon de coiffure, bureau de professionnel, etc.);
- Changer l'usage d'un bâtiment;
- Déplacer une construction;
- Installer une piscine hors terre (structure rigide ou gonflable) ou creusée;
- Faire des travaux de stabilisation dans la bande riveraine (cours d'eau);
- Voir au remplacement ou à l'ajout d'une nouvelle installation septique (fosse et champ d'épuration);
- Entreprendre des travaux de captage des eaux souterraines;
- Etc.

INFORMEZ-VOUS ET PRÉVOYEZ À L'AVANCE !

INFORMATIONS DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT - RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

Le RPEP (règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection) permet de compléter l'entrée en vigueur de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection « Loi sur l'eau ».

La volonté du gouvernement est de prévenir la contamination d'une ressource précieuse, l'eau souterraine. Le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection vient par ailleurs confirmer les dispositions qui fonctionnaient et retirer celles qui se sont révélées moins efficaces.

Il est à noter qu'une demande de permis municipal pour l'aménagement d'une installation de prélèvement (puit tubulaire, puit de surface, pointe filtrante, captage de source) n'intéresse pas que les nouvelles installations. En effet, dans le cas d'un puits existant, par exemple, son remplacement ou sa modification substantielle devrait également faire l'objet d'une demande de permis auprès de la municipalité,

Principaux changements en bref :

Article 8: Il est interdit d'aménager un ouvrage de captage à moins de 30 mètres d'une parcelle en culture.

Article 17 : Il est toujours interdit d'aménager une installation de prélèvement à moins de 30 mètres d'une parcelle (entendue au sens que lui donne le Règlement sur les exploitations agricoles), mais aussi d'une installation d'élevage (tout bâtiment d'élevage), d'un ouvrage de stockage de déjections animales, d'une cour d'exercice, d'un pâturage, d'une aire de compostage et d'un cimetière.

L'interdiction d'aménager une installation de prélèvement d'eau souterraine à moins de 15 mètres d'un système étanche de traitement des eaux usées.

L'interdiction d'aménager une installation de prélèvement d'eau souterraine à moins de 30 mètres de tout système non étanche de traitement des eaux usées

Le tubage doit être facilement accessible, repérable et toujours excéder la surface du sol d'au moins 30 centimètres par rapport à la surface du sol telle qu'elle était avant les travaux (art. 17).

Articles 28 à 30 : De nouvelles normes s'appliquent aux systèmes géothermiques, que ces derniers prélèvent de l'eau souterraine ou non.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter votre inspecteur en bâtiment et en environnement.

Sylvain Martineau, les mardis au bureau municipal 819-849-7740.

SOYEZ PILE À L'HEURE, VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS DE FUMÉE

Le service de prévention incendie de la MRC de Coaticook en collaboration avec votre service de protection incendie, vous invite à profiter du récent changement d'heure pour vérifier vos avertisseurs de fumée et remplacer les piles. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il vous suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

Testez aussi sa capacité à détecter la fumée en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Par contre, si votre appareil est relié à une centrale, vérifiez avant de tester votre appareil auprès de la compagnie d'alarme qu'elle ne déclenche pas le service incendie pendant que vous faites le test. Lorsque le tout est complété, vous pouvez la rappeler afin de s'assure qu'elle a bien reçu le signal d'alarme.

Des points importants à retenir :

- Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. N'installez jamais de pile rechargeable;
- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol;
- Installez des avertisseurs de fumée dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Fixez-les au plafond ou sur les murs, à une distance de 15 à 30 cm (6 à 12 po) du mur ou du plafond;
- Installez les avertisseurs de fumée à au moins un mètre de tout système de ventilation;

S'il est endommagé, poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, il doit être changé;x

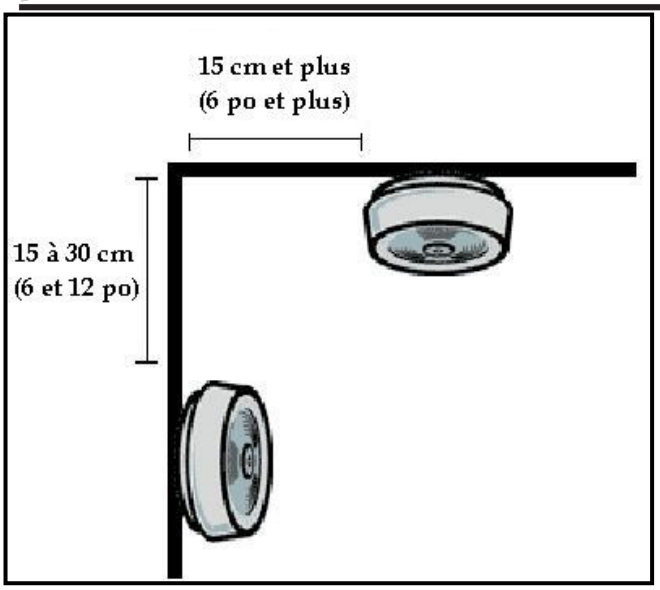

- Installez les avertisseurs de fumée à au moins un mètre de tout système de ventilation;
- S'il est endommagé, poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, il doit être changé;
- Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans. Fiez-vous à la date indiquée sur le boîtier. En l'absence d'indication, ne prenez aucun risque, remplacez-le;
- Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée; toutefois, vous êtes responsable de l'entretenir et de changer la pile, au besoin;
- Assurez-vous que tous les occupants entendent l'avertisseur de fumée lorsqu'ils dorment. Sinon, installez un avertisseur de fumée dans la chambre de ceux qui ne peuvent l'entendre;
- Ne retirez jamais la pile d'un avertisseur qui se déclenche trop. La problématique est probablement l'emplacement. Votre avertisseur doit être trop près de la cuisine ou de la salle de bain. Installez-le plus loin de ces deux pièces ou changez-le pour un avertisseur de type photoélectrique, qui sera moins sensible.

Un simple petit investissement peut vous sauver la vie ainsi que celle de vos proches en cas d'incendie! La preuve, le nombre de décès reliés aux incendies diminuent d'année en année et la cause principale de cette diminution est la présence d'avertisseur de fumée fonctionnel.

Pour plus de renseignements sur l'avertisseur de fumée ou tout ce qui concerne la sécurité incendie, communiquez avec votre service de protection incendie municipal ou le service de prévention incendie de la MRC de Coaticook.

Jonathan Garceau, Coordonnateur en sécurité incendie

Monsieur Guy Hardy

Député de Saint-François

Président de séance

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

220, 12e Avenue Nord, Sherbrooke (Québec) J1E 2W3

Tél. : 819-565-3667 Téléc. : 819-565-8779 | Guy.Hardy.SAFR@assnat.qc.ca

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

Sherbrooke, le 30 mars 2015 - Le 27 mars dernier, la Cour suprême a rendu son jugement sur la sauvegarde des données du Registre canadien des armes à feu. Ainsi, le contrôleur des armes à feu vous informe que depuis cette date, le Directeur de l'enregistrement de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a cessé de procéder à l'enregistrement des armes à feu sans restriction (carabines et fusils de chasse sans restriction) du Québec. Également, il ne tiendra pas d'inventaire des transactions (achat et vente) d'armes à feu sans restriction au Registre canadien des armes à feu.

Malgré cette décision de la Cour Suprême, la Sûreté du Québec rappelle que :

Pour posséder ou acquérir légalement une arme à feu, quelle qu'en soit la catégorie, les citoyens doivent être **titulaires d'un permis d'armes à feu** valide ;

Les armes à feu de toute catégorie **doivent toujours être transportées et entreposées** selon la réglementation en vigueur (*Règlement sur l'entreposage, l'exposition, le transport et le maniement des armes à feu par les particuliers*; *Règlement sur l'entreposage, l'exposition et le transport des armes à feu et autres armes par des entreprises*);

Les armes à feu à autorisation restreinte et prohibées **continuent de devoir être enregistrées** auprès du Directeur de l'enregistrement.

À ce sujet, veuillez consulter le site Internet du Programme canadien des armes à feu au http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/index-fra.htm.

De plus, le contrôleur des armes à feu recommande aux propriétaires d'armes à feu sans restriction de conserver leurs certificats d'enregistrement, lesquels facilitent l'identification de leurs armes à feu.

Pour toute autre question, veuillez communiquer avec le Bureau du contrôleur des armes à feu au 1 800 731-4000 ou rendez-vous sur le site Internet de la Sûreté à l'adresse suivante : http://www.sq.gouv.qc.ca/services-en-ligne/armes-a-feu/armes-a-feu.jsp.

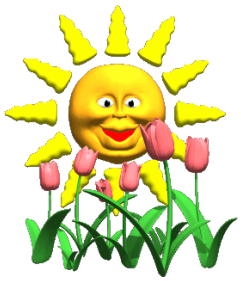

Service des communications avec les médias
Sûreté du Québec, District de l'Estrie
819-572-6050, www.sq.gouv.qc.ca

Ste Edwidge
Milieu paisible, communauté vivante
LA SÉCURITÉ CIVILE, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

DRING DRING ! ON AIMERAIT PARFOIS VOUS TÉLÉPHONER !

Notre municipalité a un plan de sécurité civile en cas de sinistre majeur. Le plan de sécurité civile étant un document de réponse aux sinistres qui pourraient survenir sur notre territoire. Et des sinistres, il en arrive au Québec et notre municipalité n'est certainement pas à l'abri d'évènements graves. La municipalité a donc une préparation particulière et tente d'être prête à intervenir pour ces situations inhabituelles.

Un des moyens d'alerte et d'information de notre population est la mise en place d'une « chaine téléphonique de la population ».

Cette chaine téléphonique a été produite en tentant d'avoir tous les numéros de téléphone pour vous joindre.

Il est important que vous soyez au courant que vous pourriez être joint par une personne nommée par la municipalité étant répondante pour votre secteur. À défaut que cette personne soit disponible, il y a 4 autres personnes qui détiennent cette chaine téléphonique pour nous assurer de pouvoir vous joindre. Ce sont des responsables nommés et mandatés par la municipalité.

Une de ces personnes pourrait donc vous joindre *strictement* selon les consignes et à la demande de la municipalité.

Les informations qui vous seraient transmises pourraient être très variables selon la situation, c'est-à-dire vous aviser d'une situation dangereuse ou potentiellement dangereuse. Il pourrait même arriver qu'on vous donne des consignes particulières. Le tout ayant pour but d'assurer votre sécurité et celle de vos proches.

Nous vous demandons donc d'aviser les membres de votre famille de la présence de cette chaine téléphonique municipale. Si vous avez des questionnements, n'hésitez pas à nous joindre à la municipalité au 819 849-7740. Nous vous invitons d'ailleurs à nous communiquer toute modification à vos numéros de téléphone pour nous assurer de pouvoir vous joindre.

Dring, dring, dring !

Ménage du printemps

garde-robe

APPORTER
SES HABITS INUTILES
C'EST UTILE

VOUS POUVEZ METTRE DANS VOS SACS:

Textiles, tissus, vêtements et chaussures.

Où ? Centre communautaire

1375, chemin Favreau.

Quand ?16 et 17 mai 2015

LES VÊTEMENTS SERONT APPORTÉS À LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES.

Ne pas oublier que la Ressourcerie des Frontières est disponible en tout temps, afin de recevoir les vêtements, les encombrants et les réutilisables, pour plus d'informations : 819 804-1018 ou le site web : http://www.ressourceriedesfrontieres.com/.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

SAMEDI, 13 JUIN 2015 DE 9H00 À 15H00

GARAGE MUNICIPAL DE : La ville de Coaticook 77, rue de la Gravière
La ville de Stanstead 10, chemin Villeneuve

PRODUITS ACCEPTÉS : PEINTURES, VERNIS, TEINTURES, SOLVANTS,HERBICIDES, INSECTICIDES, BONBONNES DE PROPANE, AÉROSOLS, PRODUITS DE PISCINE, HUILES & FILTRES USÉS, PILES SÈCHES, BATTERIES DE VÉHICULES, RÉCUPÉRATION D'ÉQUIPEMENTS, ÉLECTRONIQUES & INFORMATIQUES, FLUORESCENTS

INDUSTRIES, COMMERCES, INSTITUTIONS & FERMES REFUSÉS

PISCINE MUNICIPALE

Magalie Raymond sera votre sauveteur de piscine pour l'été et l'ouverture de la piscine municipale se fera à partir du 23 juin. Les heures d'ouverture seront de 13 h à 17 h et de 18 h à 20 h du lundi au dimanche. Fermé en cas de mauvais temps. Le numéro de téléphone à la piscine est le 819 849-9528.

Tarifs piscine 2015 : Accès offert gratuitement

Prochaines séances ordinaires du conseil municipal à 19 h 30 à l'hôtel de ville :

4 mai 2015

1er juin 2015

6 juillet 2015

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Veuillez prendre note que pendant la période estivale il y aura des travaux de rénovation au centre communautaire et que ceux-ci affecteront les activités au centre communautaire. Pour plus d'informations veuillez communiquer au bureau municipal au 819 849-7740.

RAPPEL - VERSEMENT DE TAXES

3e versement 2 juin 2015

4e versement 14 juillet 2015

5e versement 27 août 2015

DISTRIBUTION D'ARBRES

Samedi le 16 mai 2015, de 8h00 à 10h30

Des jeunes plants d'arbres seront distribués gratuitement selon la formule : premiers arrivés, premiers servis. Limite de cinq plants par famille. Après 10h30, s'il en reste et que vous en voulez plus, vous pourrez en reprendre. Prévoyez des couvertures ou des bâches pour couvrir les racines des arbres.

Essences disponibles:

- **Chêne rouge**
- **Frêne d'Amérique**
- **Frêne de Pennsylvanie**
- **Érable à sucre**
- **Mélèze**

Pour accroître les chances de survie, les arbres doivent être plantés dans un délai maximum de 2 à 3 jours suivant leur réception. Merci de votre collaboration

Défibrillateur

La municipalité a un défibrillateur cardiaque qui est disponible en tout temps à l`Accommodation S. Grégoire. Les personnes intéressées à l`avoir pour un événement spécial doivent contacter monsieur Réjean Fauteux à la municipalité au 819-849-7740.

CERCLE DE FERMIÈRES

Un gros MERCI à toutes les personnes qui ont permis la réussite de notre BRUNCH annuel soit les visiteurs, les bénévoles et nos membres fermières, qui nous ont côtoyés dans la préparation et l'organisation de cette belle activité.

Des fermières et des bénévoles au service

Il y a eu une contribution volontaire. Je vous dévoile le nom des gagnants : Pauline Doyon pour la planche à découper et deux « poignées ». Marcel Boire : quatre beaux napperons tissés. Et Réal Jacques pour la « doudou » en laine également tissée par nos membres.

Quelques membres du CAL ont assisté à la journée du printemps à St-Élie et les rapports de l'année ont été remis. La prochaine activité est la Rencontre régionale le 2 mai 2015.

Le 22 avril, il y aura l'inauguration de notre tricot-graffiti à l'hôtel de ville. Vous êtes tous invités. En juillet, nous participerons à une collaboration avec la municipalité pour initier les jeunes de l'O.T.J. à une technique ancienne et nos souvenirs d'antan.

Aline Branchaud, Louise Dawson, Armande Roy, Rachelle Turgeon

J'en profite pour souhaiter à toutes les mamans : « BONNE FÊTE DES MÈRES » et à nos chers papas : « BONNE FÊTE DES PÈRES ». Bel été à tous.

Rita Masson, Responsable des communications

Laveur de vaisselle: Michel O'Roy

Laveur de vaisselle: Roger Lapointe

Des chef d'œuvre réalisés par les fermières

Béatrice Lanctôt, Anthony et Samuel Masson

Service
d'entretien E.A. enr.
Vente et entretien d'extincteurs
UNITÉ MOBILE
200, rue Bourgeoys
Coaticook, Qc J1A 1B4
Tél.: 819-849-6978
Cell.: 819-571-0258

ÉQUIPE D'ANIMATION COMMUNAUTAIRE

PREMIÈRE COMMUNION : le 22 mars avait lieu en notre église la première communion de Kellyan Chouinard. Félicitations de la part de tous et toutes!

Kellyann Chouinard accompagnée de Thérèse Chouinard et Yvan Fournier.

SEMAINE SAINTE ET PÂQUES : cette année encore, le **Jeudi-saint**, à l'église de St-Malo, il y eut **envoi en mission** pour les personnes qui peuvent **distribuer la communion** à l'église ou à domicile pour des personnes malades. Les personnes de Ste-Edwidge ayant été présentées sont : Lise Côté, Rita et Jean-Yves Masson, et Nicole Pinsonneault.

Cette année, à Ste-Edwidge, nous avons eu les célébrations du **Vendredi-Saint** (malheureusement seulement une dizaine de personnes présentes) et la **Vigile pascale du Samedi-saint**, le moment le plus important de l'Année liturgique, véritable fête de la lumière et de la vie, qui commémore la Résurrection. Il y avait un bon nombre de personnes qui ont pu apprécier les rites de la lumière (avec le chant de l'Exultet par Johanne Roy auprès du cierge pascal), la bénédiction et l'aspersion de l'eau, et apprécier la musique de l'orgue pour la première fois depuis Noël, et les beaux chants de la chorale. Il n'y a pas eu de messe le jour de Pâques dans notre église. Joyeuse période pascale à tous!

FÊTES À VENIR : comme toujours en **mai et juin**, nous célébrerons tout à tour à l'église la **Fête des mères, la Fête de l'amour** suivie d'un vin d'honneur et d'un goûter, probablement cette année comme l'an dernier en même temps que la **Fête des pères**. Surveillez le semainier (disponible au dépanneur Grégoire) pour les dates non précisées au moment de la tombée du Survol. Si vous êtes ou connaissez des couples mariés depuis 10 ans, 15, 20…jusqu'à 60 ans, s.v.p. nous le faire savoir; nous ne voulons oublier personne! (Appelez

Aurélie : 3478; Lorraine, 6458; Michel ou Louise : 3425; ou Manon 6523).

MESSE À LA CROIX, CHEZ ÉMILE LEMIRE, LE 19 JUILLET. Notez déjà cette date dans votre calendrier.

MISSION DE LA PAROISSE AUJOURD'HUI : le diocèse suggère d'amorcer une réflexion sur la mission changeante et multiforme de l'Église à notre époque. Les principaux thèmes autour desquels s'articule cette mission **: servir, annoncer, célébrer**. Ces thèmes ne sont pas nouveaux. C'est peut-être la manière de les mettre en pratique que nous pouvons revoir, surtout concernant le service. Nous vous donnerons plus de détails dans un article ultérieur.

ÉVANGÉLISATION ET/OU PARTAGE BIBLIQUE : Plusieurs communautés de notre paroisse ont mis sur pied diverses initiatives d'`échanges/prières : partage et prière à Johnville, café chrétien à Compton auquel tous sont les bienvenus, échanges sur le Chrétiens du Moyen –Orient à St-Malo, etc. Ici à Ste-Edwidge, nous n'avons encore rien commencé. Si des personnes étaient intéressées à des rencontres de partage biblique [ce pourrait être soit la lecture et l'étude d'un texte de la Bible (ex : le livre de la Genèse, ou une épître de Paul)], ou encore des échanges axés sur un ou des thèmes particuliers, s.v.p. communiquez avec Aurélie (849-3478).

Texte par Aurélie Caldwell

Atelier T B enr.
Soudure montage et réparation,acier, aluminium,etc.
Mécanique de tout genre,hydraulique,pneus
Réparation et pièces de remorque
1341 Ch.Favreau
Ste-Edwidge PQ
J0B 2R0
Ronald (Tom) Bergeron
Propriétaire
819-849-9888

9065-5655 Québec inc.
IMPRESSIONS GB
R.B.Q. : 8358-8434-01
IMPRIMERIE · LETTRAGE · ENSEIGNE
SÉRIGRAPHIE · BRODERIE · GRAND FORMAT
OBJETS PROMOTIONNELS · CONCEPTION GRAPHIQUE
Tél : 819 849-7475
527, rue Child, Coaticook (Québec) J1A 2B9
www.impressionsgb.com

NPD
Jean Rousseau
Député de Compton–Stanstead
Bureau de circonscription
5142, boul. Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2K7
Tél. : 819 347-2598
Téléc. : 819 347-3583
jean.rousseau@parl.gc.ca
www.jeanrousseau.npd.ca

ENTREPRISES
Clément
LAVOIE
Esso
CAA QUÉBEC
Transport général,
Mécanique Automobile
Remorquage
92, rue St-Jacques Sud, Coaticook, Qc
Tél. : 819 849-6374
Fax : 819 849-3171

Daniel Parent
ARPENTEUR - GÉOMÈTRE
451, rue Main Ouest,
Coaticook, QC
J1A 1P8
Téléphone et télécopieur: (819) 849-4100

DES AUTEURES LOCALES SE DÉVOILENT

Annick Côté et Johanne Roy

Le printemps 2015 en sera un marquant pour deux citoyennes de la municipalité qui réaliseront un rêve de longue date en publiant un premier livre pour enfants. Effectivement, Johanne Roy et Annick Côté planchent depuis un moment déjà sur ce projet qui leur tient beaucoup à coeur. Ayant mis à contribution le talent d'illustratrice de Johanne et celui d'écrivaine d'Annick, elles seront en mesure de vous présenter leur produit final lors d'un lancement officiel qui devrait avoir lieu au début de l'été.

Sous le titre "Une nuit magique", cette histoire saura apaiser les jeunes enfants et permettre aux parents de démontrer à leur progéniture à quel point leur amour et leur admiration sont grands envers eux. À travers un décompte bien spécial, les lecteurs; petits et grands, seront charmés par les images et les mots dévoilés sur chacune des pages. Ce que Johanne et Annick souhaitent, c'est que cette histoire devienne un rituel avant le dodo des petits, mais qu'elle remémore également de doux moments à tous les parents dont les enfants sont déjà trop grands!

ULTRA DÉPANNEUR
ACCOMMODATION
S. Grégoire
Nettoyeur-Valideuse-Glace-Vidéo-Charcuterie-Photocopie
Aussi disponible:
SAQ
Postes Canada Poste
Comptoir postal
1324, ch. Favreau
Sainte-Edwidge, Qué
J0B 2R0
France et Sylvain, propriétaires
Tél: 819.849.3083 / Fax: 819.849.4360

En plus du lancement de livre, "Une nuit magique" sera le début d'une autre aventure pour les deux amies qui profitent de l'occasion pour créer leur propre maison d'édition nommée "Le Royaume d'à côté". Ainsi, une nouvelle petite entreprise prendra racine dans notre milieu. Bien que le nom se veule au départ un jeu de mots, Johanne et Annick

tiennent à faire connaître et développer leur maison d'édition en misant sur leur originalité et leur désir de faire les choses autrement en publiant des ouvrages qui ne suivent pas nécessairement les grands courants de la littérature jeunesse.

Vous êtes donc invités à demeurer à l'affût puisque bientôt d'autres informations circuleront quant au lancement qui se tiendra bien évidemment chez nous, à Ste-Edwidge. Johanne et Annick seront fières de partager ce grand rêve avec les gens de la communauté qui les ont vues grandir et qui continuent de les côtoyer tous les jours. Et puis, question de vous offrir une primeur, voici le texte qui devrait apparaître sur la quatrième de couverture:

Tic,tac, tic, tac… il est vingt heures. Il n'y a pas de gros carillon, ni de cloche qui sonne mais pourtant… c'est l'heure magique. L'heure la plus importante de la journée pour la petite Marie-Sophy et sa maman; l'heure où tout s'arrête.

Chaque soir, la même magie surgit. Maman prend sa petite chérie dans ses bras et toutes les deux se préparent à vivre une aventure enchantée.

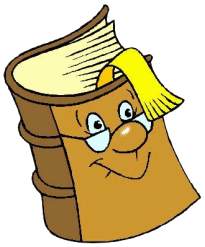

Texte par Annick Côté

Une animalerie et plus…
Chez Chanel

Animaux de compagnie – Nourriture – Produits – Accessoires - Services de toilettage et pension.

392 rue Saint-Jacques Sud, Coaticook,

QC J1A 2N9

Tél. : 819-849-7913

Site web : www.chezchanel.com

ASSURANCE

PROMUTUEL
COATICOOK-SHERBROOKE

COATICOOK
819 849-9891

MAGOG
819 843-8094

SHERBROOKE
819 821-2116

promutuel.ca

DES NOUVELLES DE L'ACCOMMODATION

La saison estivale approche à grands pas et nous profitons de l`occasion pour vous souhaiter un très bel été, rempli de plaisir avec vos familles et amis.

À la fête des mères, des très beaux bouquets de fleurs seront disponible au dépanneur.

ILS SONT ARRIVÉS

-Les graines à semences Mckenzie.

-Sel et Bloc à Chevreuil et Orignal.

-Vers pour la pêche.

-Feux d`artifices.

POSTE CANADA

Notre bureau de poste est ouvert du lundi au vendredi : 9 :00 am à 13 :00 pm.

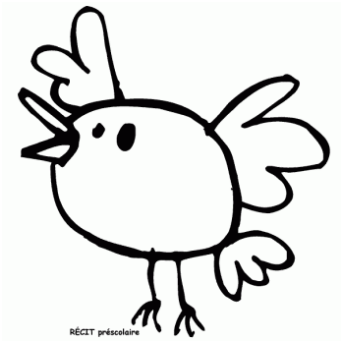

GAGNANT POOL DE LOTO

Février : Jacques Ménard, Aurore Mathieu et Colette Roy.

Mars : Denise Vachon, Micheline Poisson, Denis Désorcy et Jacques Ménard.

Avril : Michel Auroy.

France et Sylvain

NOUVEAU-NÉS

La cigogne passera chez vous en 2015 ? N'oubliez pas d'inscrire votre nouveau-né auprès du bureau municipal en y déposant son certificat de naissance, afin de recevoir votre chèque de 100 $ ainsi que l'arbre remis aux parents de poupons.

La Municipalité a établi une politique concernant la distribution des arbres aux nouveau-nés, en voici les détails :

Premier nouveau-né : pommier
Deuxième nouveau-né : poirier
Troisième nouveau-né : prunier
Quatrième nouveau-né : cerisier

FÊTE DE LA FAMILLE MRC

La municipalité participe à la fête de la famille de la MRC de Coaticook qui a lieu en décembre de chaque année.

COUCHES DE COTON LAVABLES

Un montant représentant 50 % des coûts d'achat, jusqu'à concurrence de 200 $, est remis aux familles qui s'engagent à utiliser les couches de coton, sur présentation des factures d'achat détaillées et payées.

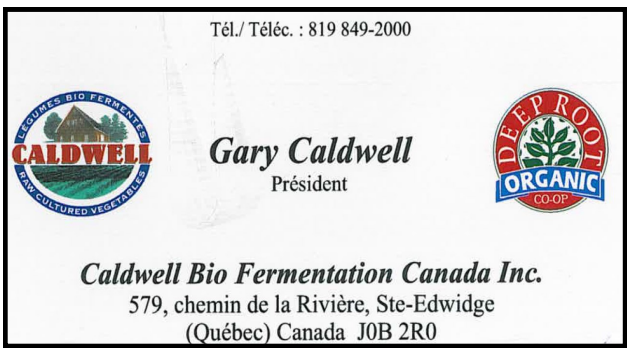

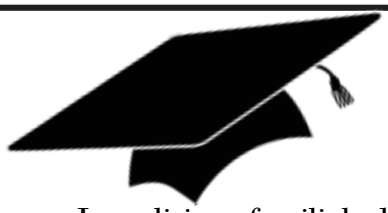

FINISSANTS DU SECONDAIRE

La politique familiale de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton prévoit offrir une bourse-reconnaissance d'un minimum de 150 $ aux élèves ayant complété leur études secondaires, dont 50 $ provient de la Caisse populaire Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie.

ENTENTE PLATEAUX SPORTIFS

Une entente a été signée entre la Commission scolaire des Hauts-Cantons (CSHC) et la Municipalité. Par cette entente, un accès à la piscine et aux plateaux sportifs de l'école La Frontalière est accordé aux citoyens de Sainte-Edwidge au même tarif que les résidents de la ville (apportez une preuve de résidence au cas où).

PASSEPORT CULTUREL

Le Passeport Culture Coaticook (Bibliothèque Françoise-Maurice, Pavillon des arts et de la culture, Musée Beaulne et Société d'histoire de Coaticook) vous permet de devenir membre des quatre organismes à la fois.

Le Passeport vous est offert au coût de 35 $ pour le tarif régulier et de 20 $ pour le tarif étudiant. Pour les résidents de Saint-Edwidge votre abonnement est remboursé au complet par votre municipalité. Vous devez présenter au bureau municipal votre reçu d'abonnement du Passeport Culture Coaticook et la municipalité se fera un plaisir de rembourser le montant total.

GCF NOTAIRES
GÉRIN|CUSTEAU|FRANCOEUR
Une équipe multidisciplinaire à votre service
38 rue Child, bureau 110
Coaticook, Qc J1A 2B1
Téléphone : 819 849-4855
Télécopieur: 819 849-9675
info@gcfnotaires.com

R. THÉBERGE INC.
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL
INDUSTRIEL • AGRICOLE
Fabrication de panneaux de contrôle
Automatisation personnalisée
Domotique
www.iert.ca
Jean-François Théberge Prop. François Martineau Co-prop.
819 835-5280 • Téléc. 819 835-5768 • iert@axion.ca
294, chemin Des Sables, Martinville (Québec) J0B 2A0

Gardiens ou gardiennes RECHERCHÉ(E)S

Vous êtes âgés entre 12 et 17 ans, vous aimez les enfants et vous aimeriez être sur une liste de gardiens/gardiennes dans votre municipalité; voici votre

Mobilisaction 0-5 ans en partenariat avec la maison de la famille de Coaticook, est à la recherche de gardiens/gardiennes. Nous cherchons des jeunes responsables pour créer une liste dans chaque municipalité de la MRC de Coaticook. Les candidats doivent obligatoirement être âgés entre 12 à 17 ans et avoir réussi le cour de Gardiens Avertis. Pour s'inscrire vous pouvez vous rendre sur la page facebook: **Les familles de la MRC de Coaticook** ou appeler **Karine Ménard au : 819-679-2563**.

La responsable communiquera avec vous. Incription: du 23 mars au 15 mai 2015. La liste sera remise à la maison de la famille de Coaticook ainsi qu'à un organisme de loisir de votre municipalité

FAIS-MOI UN DESSIN!

Chers parents,

Cette année encore, le S.A.E. ***les Aventuriers de Sainte-Edwidge*** *offre ses services pour l'été 2015. Les activités se dérouleront sur 7 semaines, du 25 juin au 7 août, de 9h à 16h.*

L'école tire à sa fin et vous avez envie de vous amuser cet été? ***Inscrivez-vous au Service d'animation estivale (S.A.E.) de Sainte-Edwidge!*** *Vous participerez à une foule d'activités et de sorties excitantes et serez encadrés par des animatrices dynamiques et qualifiées, dans un environnement sécuritaire et divertissant. Venez rencontrer l'équipe d'animation et poser toutes vos questions lors des inscriptions. On vous attend avec impatience !*

INSCRIPTIONS LE JEUDI **21 MAI 2015**
DE 18 H 30 À 20 H 00

Au Centre communautaire de Sainte-Edwidge
1375, chemin Favreau

Frais d'inscription pour la saison			
MUNICIPALITÉ	**TARIF**	**RABAIS**	**INSCRIPTION**
Sainte-Edwidge	535 $	390 $	145 $
Autres municipalités	535 $	0$	535 $

PRIX FIXE *: pas de prix temps partiel, temps écourté ou partagé, etc.*

Ces frais comprennent toutes les admissions lors des sorties, les frais de transport, de piscine et le matériel requis pour toutes les activités.

- *Paiement en argent comptant ou par chèque* ***à la Municipalité de Sainte-Edwidge*** ***en date du 21 mai 2015*** ***(pas de chèque postdaté).***
- *Amener la* ***carte d'assurance-maladie*** *lors de l'inscription.*

L'âge requis est de 5 ans jusqu'à 12 ans. L'enfant doit être inscrit à la maternelle en septembre 2015. ***Le nombre de places est limité.***

Veuillez noter qu'un service de garde sera aussi offert selon les besoins (environ de 7h00 à 9h00 et de 16h00 à 17h30). Le coût pour ce service est à déterminer.

AU PLAISIR DE VOUS VOIR!

CONFÉRENCES GRATUITES

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE COATICOOK

PRENDRE SOIN DE SOI TOUT EN PRENANT SOIN DE L'AUTRE
Par l'APPAMM Estrie

Prise de conscience de notre espace vital et de certaines difficultés rencontrées dans l'établissement de nos limites. Techniques d'affirmation de soi et stratégies de protection pour demeurer en santé. Une formation offerte par le CAB de Coaticook.

Mercredi 13 mai à 13h30 au Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook (23, rue Cutting) à **Coaticook**.

Inscriptions: 819 849-7011, poste 223

ENTENDEZ-VOUS BIEN?
Conférence sur la santé auditive offerte par l'Association des devenus sourds et des malentendants du Québec.

Information sur les types de surdités, les symptômes, les aides à l'audition et plus encore.

Mercredi 6 mai à 13h30 aux locaux de l'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook (62, rue Main Ouest) à **Coaticook**.

Inscriptions: 819 849-7011, poste 223

À VOS PAPIERS

Quels papiers faut-il garder et combien de temps? Comment organiser ceux-ci de façon plus efficace? Séance d'information animée par l'ACEF Estrie.

Mercredi 03 juin à 13h30 au Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook (23, rue Cutting) à **Coaticook**.

Inscription requise: 819 849-7011, poste 223

LE DON DE SOI DANS LE RÉSEAU FAMILIAL

Formation pour les proches aidants

Principe d'échange de service dans le réseau familial. Concept pour mieux saisir la façon dont nous aidons à travers la relation familiale. Une formation offerte par le CAB de Coaticook.

Mercredi 10 juin à 13h30 au Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook (23, rue Cutting) à **Coaticook**..

Inscriptions: 819 849-7011, poste 223

Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie
Membre de l'Union des consommateurs

LETTRE D'OPINION: ÉNERGIVORES LES QUÉBÉCOIS ?

Dans le rapport rendu public à la mi-mars, la commission Godbout propose d'imposer une taxe de 10 % visant la « surconsommation » d'électricité dans le secteur résidentiel. Le rapport de la commission indique que cette taxe ne toucherait que les consommateurs résidentiels jugés « énergivores », en l'occurrence ceux qui utilisent plus de 80 kilowattheures par jour.

Ainsi, toujours selon M. Godbout, les ménages habitant un logement de 5 ½ pièces en seraient épargnés. Cette affirmation a de quoi surprendre.

Avant de rédiger leur rapport, les penseurs de la commission ont-ils vérifié de plus près les impacts concrets de cette mesure ou se sont-ils limités à examiner les cas types modélisés par Hydro-Québec? Car, selon notre société d'État, la facture d'électricité d'un 5 et ½ a été de 982 $ (taxes incluses) en 2014. Pourtant, l'Associations coopératives d'économie familiale (ACEF) qui rencontrent de nombreux de ménages aux prises avec des difficultés financières, considèrent que ce montant sous-estime grandement la facture réelle d'un tel logement.

Qui dit vrai ?

Il est possible qu'un ménage habitant un logement bien isolé et situé à Montréal, où la température est un peu plus clémente n'ait pas à payer de surtaxe. En revanche, il est tout aussi possible qu'une famille demeurant dans une habitation de même taille, mais mal isolée ou plus éloignée d'autres habitations, ait une dépense en électricité qui dépasse largement le seuil fatidique de 80 kWh par jour lors des mois de janvier et février. En pratique, au cours du dernier hiver, un client résidentiel a franchi ce seuil fatidique si une des ses factures bimensuelles a dépassé 428 $ (taxes incluses).

De toute évidence, cette taxe à la « surconsommation » ressemble davantage à une « surtaxe » à la consommation. Et pour un besoin essentiel, le chauffage.

Union des consommateurs a poussé plus loin l'analyse et s'inquiète. Selon nos calculs basés sur les données d'Hydro-Québec présentées à la Régie de l'énergie, 51 % des clients résidentiels qui ont un chauffage tout électrique font usage, pour au moins une facture dans l'année, de plus de 80 kWh par jour. Et ce, sans

compter l'effet que peuvent avoir les hivers froids. Surtaxer l'électricité amène une discrimination entre ceux qui chauffe à l'électricité et les autres. Est-ce une forme d'encouragement au chauffage plus polluant (mazout, gaz naturel) ? Fixer un nombre de kWh par jour sans tenir compte du nombre de personnes composant le ménage est aussi une façon discriminatoire de taxer.

Selon les suggestions de la commission Godbout, la surtaxe s'appliquerait en plus d'une augmentation préalable de 12 à 15 % de la facture d'électricité de tous les ménages, énergivores ou non, suite à une révision à la hausse du prix de l'électricité patrimoniale.

Ces taxes et surtaxes sur l'électricité toucheront donc la classe moyenne ainsi que plusieurs familles à budget modeste. Ces ménages pourront-ils vraiment y changer quelque chose à moins de baisser le seuil de consigne de leurs thermostats sous un minimum acceptable?

Malgré qu'elles aient été suggérées par une brochette d'experts, sans étude d'impact véritable les réformes fiscales de la commission Godbout frapperont aveuglément, y compris sur ceux qui n'en ont pas les moyens.

Sylvie Bonin, ACEF Estrie

et Marc-Olivier Moisan-Plante, Analyste à l'Union des consommateurs

VOYEZ QUELS SONT LES 10 MYTHES PRINCIPAUX SUR L'ENTRETIEN DES ARBRES

Devriez-vous tailler vos arbres au printemps ?

À quelle profondeur devez-vous mettre le fertilisant pour qu'il atteigne les racines de vos arbres ? À quelles espèces d'arbres devez-vous couper la tête afin d'éviter qu'ils tombent sur votre maison ? La plupart des particuliers apprécient les arbres sur leur propriété, mais très peu savent comment s'en occuper. Beaucoup d'information véhiculée au sujet de l'entretien des arbres est fausse, basée sur des mythes et de fausses idées. Voici les 10 mythes principaux sur l'entretien des arbres.

MYTHE No 1 : Lorsqu'on plante un arbre, on devrait mettre un tuteur solide afin de s'assurer qu'il développe un système de racines stable et un tronc fort.

Bien qu'il soit parfois nécessaire de mettre un tuteur aux arbres pour les garder debout et leur permettre de bien s'établir, il y a des effets néfastes à cette pratique. Comparés aux arbres avec un tuteur, les arbres sans tuteur tendent à développer un système de racines plus étendu et une meilleure forme de tronc. Permettre le mouvement peut aider au développement des racines et du tronc. Bien sûr, le pire effet du tuteur est le dommage au tronc provenant du câble qui maintient l'arbre au tuteur. Le tuteur et le câble devraient être enlevés après un an afin de ne pas endommager l'arbre.

MYTHE No 2 : Les arbres nouvellement plantés devraient avoir le tronc couvert avec une membrane afin d'éviter qu'ils ne soient brûlés par le soleil et attaqués par des insectes.

Des études ont démontré que la plupart des membranes ne protègent pas contre les variations extrêmes de température sur l'écorce. Dans certains cas, les températures sont encore plus extrêmes. Aussi, les papiers spécialisés destinés à l'enveloppement du tronc sont inefficaces contre les insectes. En fait, certains insectes préfèrent s'installer sous le papier.

MYTHE No 3 : Les arbres nouvellement plantés devraient être taillés de façon importante afin de compenser pour l'absence de racines.

L'établissement des arbres se fait mieux s'ils ne sont pas taillés. Bien que tailler

la tête puisse réduire la quantité d'eau qui s'évapore des feuilles, un arbre à besoin d'une couronne pleine pour se nourrir et produire des hormones qui lui permettent de grandir. L'arbre développera un système de racine plus grand et plus fort s'il a toute sa couronne. Limitez l'émondage au développement de la structure et à l'enlèvement des branches endommagées lors de la plantation.

MYTHE No 4 : Lorsqu'on coupe une branche dans un arbre, la coupe finale devrait être aussi près de la tige que possible afin d'optimiser la guérison.

Premièrement, les arbres de guérissent pas dans le même sens qu'une blessure guérit pour une personne. Nos corps régénèrent les tissus semblables aux tissus qui ont été enlevés (dans une certaine mesure). Les arbres compartimentent les blessures et génèrent du « bois de blessure » pour couvrir la lésion. Couper au niveau de la tige enlève le « collier de la branche », créant ainsi une blessure plus importante que si la branche avait été coupée plus loin de la tige. Aussi, il est probable qu'une partie de la tige qui supportait la branche coupée soit enlevée. La propagation de la pourriture dans l'arbre est plus grande avec les coupes plus près de la tige.

MYTHE No 5 : Les coupes de plus de trois pouces de diamètre devraient être peintes avec une peinture d'émondage.

Les recherches ont démontré que de peindre la coupe n'empêche pas la pourriture, ni la nidification d'insectes et ça ne permet pas à la blessure de se refermer plus rapidement. En fait, la plupart des peintures d'émondage ralentissent la guérison.

MYTHE No 6 : Certains arbres à bois mou qui poussent rapidement, comme l'érable argenté et l'orme de Sibérie, devraient être étêtés afin de les rendre moins dangereux.

Bien qu'étêter des arbres puisse réduire le potentiel de risque au départ, ça les rendra probablement plus dangereux dans le futur. Étêter un arbre stimule la pousse de rameaux sous la coupe. La croissance de plusieurs pousses vigoureuses mène à des branches dont le joint est faible. La pourriture se propage aussi dans les moignons et les branches étêtées. En l'espace de 2 à 5 ans après l'étêtage, l'arbre sera tout aussi grand, mais il sera plus dangereux qu'avant l'étêtage. De toute façon, étêter rend les arbres laids. Les alternatives à l'étêtage incluent l'émondage, le câblage ou l'enlèvement et le remplacement par une espèce plus appropriée.

MYTHE No 7 : Si on taille certaines espèces au printemps, l'arbre va « saigner », causant du stress à l'arbre et des problèmes de santé.

Vrai. Certains arbres, comme l'érable et le bouleau vont « saigner » ou perdre de la sève par les coupes d'élagage pratiquées tôt au printemps. Ces saignements ne font pas de mal à l'arbre, et la perte de sève est sans conséquence. Mis à part quelques exceptions, la plupart des tailles de routine peuvent se faire tout au long de l'année. Le pire temps est lorsque les feuilles viennent de sortir au printemps. Le meilleur temps est lorsque l'arbre est dormant. Pour produire plus de fleurs l'année suivante, taillez juste après la floraison cette année.

MYTHE No 8 : Le système de racine d'un arbre est semblable à ses branches. Plusieurs personnes imaginent une grosse racine principale qui pousse loin dans le sol.

En vérité, les racines principales sont peu communes dans les arbres matures. Si des racines principales se développent, elles sont habituellement forcées à l'horizontale lorsqu'elles rencontrent du sol plus dur sous la surface. Le système de racine entier de la plupart des arbres se trouve dans les trois premiers pieds du sol. L'étendue du système de racines, par contre, peut être très grand, souvent deux à trois fois plus grand que le périmètre de la couronne.

MYTHE No 9 : Les arbres ont besoin d'être fertilisés loin dans le sol afin que les nutriments atteignent les racines.

Dans la plupart des sols nord-américains, les racines fibreuses et absorbantes des arbres se situent sans les premiers huit pouces de sol. Les racines poussent là où les meilleures conditions de croissances se situent, où l'eau et l'oxygène sont disponibles. Lorsque l'on enterre le fertilisant entre 12 et 18 pouces de la surface du sol, nous le plaçons trop creux.

MYTHE No 10 : Lorsqu'un arbre perd une portion significative de son système de racine, lors de travaux de construction, par exemple, il faut couper la couronne afin de compenser pour la perte de racines.

Bien qu'il s'agisse ici d'une recommandation populaire, les résultats de recherches ne la supportent pas. Après une perte de racine, les arbres non taillés semblent s'en sortir mieux que les arbres taillés. Évidemment, toute coupe de branches réduira la capacité de l'arbre à s'alimenter par ses feuilles. Bien que l'arbre perdra probablement quelques branches suite aux dommages à ses racines (si l'arbre survit au traumatisme), il est

préférable de laisser l'arbre choisir lesquelles. Ainsi, l'émondage devrait d'abord se limiter à réduire les risques. Plus tard, une fois que l'arbre a répondu aux dommages, il faudra émonder davantage. Demandez les conseils d'un arboriste. Un arboriste est un professionnel de l'entretien des arbres. Un arboriste qualifié peut vous donner de bons conseils et peut fournir les services dont vos arbres ont besoin. Les bons arboristes n'effectueront seulement que les pratiques généralement acceptées. Cherchez-en un qui est certifié ISA (Société internationale d'arboriculture) ou qui est membre d'une association professionnelle et demandez une preuve d'assurance. Soyez prudent avec les gens qui font du porte-à-porte et qui offrent des bas prix pour prendre soin de vos arbres. N'ayez pas peur de vérifier leurs références.

La Société internationale d'arboriculture (ISA – the International Society of Arboriculture), dont le siège social est à Champaign, en Illinois, aux États-Unis, est un organisme à but non lucratif qui supporte la recherche en entretien des arbres à travers le monde. Partie intégrante de la dévotion de l'ISA à l'entretien et à la préservation des arbres d'ombre et ornementaux, elle offre un programme de certification reconnu mondialement. Pour plus d'information, contactez un arboriste certifié ISA ou visitez www.treesaregood.com (site en anglais).

Source: http://fr.stihl.ca/les-10-mythes-principaux-sur-lentretien-des-arbres.aspx

ICI RADIO-CANADA Première

communiqué

LES INCONTOURNABLES
100 LIVRES D'ICI À LIRE UNE FOIS DANS SA VIE
SUR ICI.RADIO-CANADA.CA/ICIONLIT

Le jeudi 23 avril 2015 – Quels sont les 100 livres d'ici qu'il faut avoir lus une fois dans sa vie? Marie-Louise Arsenault, animatrice de **PLUS ON EST DE FOUS, PLUS ON LIT!,** et Marie-Pierre Roy Carbonneau, animatrice de C'EST PAS TROP TÔT EN ESTRIE, invitent le grand public à répertorier les incontournables sur le site internet **ICI.Radio-Canada.ca/icionlit.** Le site est lancé aujourd'hui dans le cadre de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

Dès sa mise en ligne, le site contient déjà 55 titres proposés avec explications par des animateurs de toutes les plateformes de Radio-Canada : Des *Plouffe* de Roger Lemelin à *L'orangeraie* de Larry Tremblay, en passant par *Kamouraska* d'Anne Hébert, *L'énigme du retour* de Dany Laferrière, *L'histoire de Pi* de Yann Martel, *Putain* de Nelly Arcan, *La trilogie de Deptford* de Robertson Davies et des dizaines d'autres, les œuvres proposées représentent une grande variété d'univers et de styles. Guy A. Lepage, Marie-Soleil Michon, Pénélope McQuade, Anne-Marie Dussault, René Homier-Roy, André Robitaille, Boucar Diouf, France Beaudoin, Michel Désautels et Marie-Pierre Roy-Carbonneau sont au nombre de la quarantaine de personnalités qui ont joué le jeu en partageant le souvenir de l'inspiration, du choc ou de l'étincelle qu'ils ont éprouvés à la lecture du livre qu'ils ont choisi. Une dizaine de spécialistes en littérature, de partout au pays, ont également soumis des titres.

PROPOSEZ VOTRE INCONTOURNABLE
VOUS POURRIEZ GAGNER UN VOYAGE POUR DEUX À DUBLIN

Pour identifier les 45 titres qui compléteront l'inventaire des 100 livres d'ici qu'il faut avoir lus une fois dans sa vie, Marie-Louise Louise Arsenault et Marie-Pierre Roy-Carbonneau lancent un appel à tous sur ICI Radio-Canada Première (101,1 à Sherbrooke). Soumettez un livre accompagné d'un court paragraphe (100-150 mots) expliquant pourquoi ce livre est un incontournable selon vous et votre suggestion pourrait se retrouver avec celles des personnalités sur le site **ICI.Radio-Canada.ca/icionlit.** Roman, essai, poésie, théâtre, etc., toute œuvre canadienne écrite en français ou en anglais (en traduction française) peut être choisie.

De plus une personne ayant proposé un titre pourra gagner un voyage pour deux à Dublin tiré au sort parmi tous les participants. Et, parmi les auditeurs de C'EST PAS TROP TÔT EN ESTRIE, un gagnant se verra remettre une liseuse électronique. La date limite pour soumettre un livre est fixée au **vendredi 8 mai**. C'est **le vendredi 15 mai à 13 h,** dans le cadre de son émission **PLUS ON EST DE FOUS, PLUS ON LIT!** sur ICI Radio-Canada Première, que Marie-Louise Arsenault dévoilera **Les incontournables**, la liste complète des 100 livres d'ici qu'il faut avoir lus une fois dans sa vie.

Les incontournables est une nouvelle initiative annuelle d'ICI Radio-Canada Première destinée à mobiliser toutes les plateformes de Radio-Canada pour promouvoir la lecture et la diffusion de la littérature. Celle-ci s'ajoute à nos émissions littéraires et culturelles, à notre participation active à divers salons du livre à travers le pays et à nos trois concours de création littéraire : nouvelle, récit et poésie.

Récupération BERGERON inc.

- Achat de fer de tous genres
- Métaux non-ferreux
  (cuivre, laiton, stainless, aluminium, batterie)
- Vieilles automobiles
- Appareils ménagers
  (Réservoir eau chaude, laveuse, sécheuse, frigidaire, fournaise etc...)

Pour votre ménage du printemps

BALANCE SUR PLACE

Payons comptant
à la cour de recyclage

Offrons aussi service de cueillette gratuitement pour votre

- entreprise
- terrain
- ferme
- maison

*** Payons selon la quantité : 1 tonne et plus**

Nous payons les **meilleurs** prix en région

1065, route 141 St-Herménégilde

David : **819-849-0714**
Steve: **819-849-9771**

INTERNET HAUTE VITESSE
PARTOUT au Québec !

J' ♥ avoir Internet haute vitesse peu importe où j'habite!

Forfait Xplore5

34 ,99 $ /mois[1]

Inclus un rabais de 15 $/mois pendant 3 mois

À partir de **5 Mbps** et **10 Go**

0 $ Équipements
0 $ Installation de base (valeur de 225 $)[2]
99 $ Frais uniques d'activation

Cette offre se termine le 31 mai, appelez-nous dès maintenant !

1.- Le taux de 34,99 $ par mois s'applique aux trois premiers mois du forfait Xplore5 d'accès satellite. L'offre prend fin le 31 mai 2015 et est offerte aux nouveaux clients qui sont des résidents des régions admissibles du Québec et qui acceptent un contrat d'un an. Elle n'est pas cumulable à aucune autre offre. Les taxes s'appliquent. Les vitesses sur Internet peuvent varier en fonction de votre configuration technique, de trafic Internet, du serveur et d'autres facteurs. La politique de gestion du trafic s'applique, voir www.xplornet.com/traffic-management. 2.- Si les critères d'installation visant au droit de l'installation de base, des frais additionnels pourraient s'appliquer. En fonction d'une vérification de l'emplacement, des frais de vérification de l'emplacement pourraient s'appliquer. Voir le détail à ce sujet pour les détails. Vitesses sur les appareils suivants : Un débit moyen mesuré de 5 Mb/s ; les vidéos en ligne durent moins de 5 min, une vidéo de clavardage vidéo est de 20 Mb/s, une vidéo d'une heure à définition standard à 480p est de 700 Mb. Un abonnement Netflix est requis pour regarder Netflix. Xplornet® est une marque déposée de Xplornet Communications Inc. © 2015 Xplornet Communications Inc. Xplornet se réserve le droit de changer les offres en tout temps.

BRUNELLE électronique
10 rue Main ouest
Coaticook
819 849-3000

XPLORNET
Internet Haute Vitesse | En Région

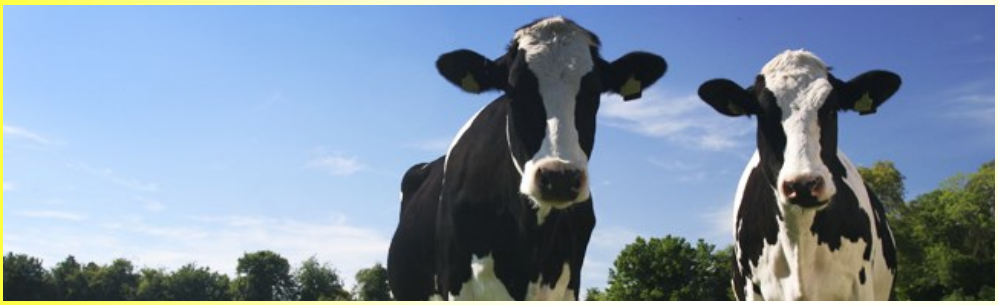

Laitier, bovin, volaille, porcin, ou autres, **La Coop à ce qu'il vous faut** parmi notre vaste inventaire de produits de qualité qui répondront à tous vos besoins en matière de production et d'alimentation animales.

Pour vos semences, fertilisants ou la protection de vos cultures, **La coop a ce qu'il vous faut!** Notre équipe d'experts pourra vous conseiller avec un suivi technique dans vos champs.

Avec notre secteur des grains, **La Coop a ce qu'il vous faut** pour vous offrir les meilleures conditions pour la mise en marché de vos récoltes. Notre centre régional de commande répondra à vos besoins.

Avec nos centres de rénovations UNIMAT, **La Coop a ce qu'il vous faut** pour vos projets de rénovation et de construction de même que toute la quincaillerie dont vous pouvez avoir besoin au quotidien. Nous pouvons aussi nous vanter d'avoir une foule de produits spécialisés dans le secteur agricole.

Que ce soit pour des services agricoles, résidentiels ou commerciaux, Sonic vous permet de diminuer vos coûts et vos tracas. Les conseils d'experts, des services d'entretien et d'urgence, la livraison automatique, la vente et le financement d'équipement font de Sonic un partenaire de choix!

La Coop des Cantons

96, rue Main Est, Coaticook - 819 849-9833

2, rue Principale, St-François-Xavier-de-Brompton - 819 845-4122

55, chemin Auckland, St-Isidore-de-Clifton - 819 658-3758

La Coop Compton

26, chemin Hatley, Compton - 819 835-5411